



Refus de travaux parties communes empêchant la jouissance de mon

Par **Marchand Magali**, le **03/02/2018** à **10:31**

Bonjour

Je viens d'acquiescer un local professionnel dans le bâtiment B de mon immeuble.

Nous sommes deux copropriétaires dans cet immeuble.

Je suis en rez-de-jardin au-dessus de mon local, un toit-terrasse qui n'est plus étanche et qui constitue le parking d'un locataire qui gère une entreprise de déménagement.

J'ai un mur entièrement dégradé par cette terrasse et l'entrepreneur refuse de commencer les travaux chez moi avant de refaire l'étanchéité de cette cour.

Lors de l'AG, le vote des travaux sur cour a été refusé par mon copropriétaire.

J'ai donc une perte de jouissance de mon local.

Que puis-je faire ?

Merci de votre réponse.

Par **Marchand Magali**, le **05/02/2018** à **17:20**

Je vous remercie vivement pour votre réponse.

Je ne savais par où commencer.

C'est fait !

Bien cordialement